



## AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

---

### DELIBERATION ATC/CA/1/4 APPROUVANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ATC DE L'EXERCICE 2023

---

#### SEANCE DU 13 MARS 2024

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 13 mars 2024 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

\*Mmes et MM. Muriel FAGNI, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Pierre NEGRETTI, Dominique DI MENZA, Mario ZANNIER, Benoît CHAUDRON, Toussaint COEROLI, Anna-Maria TOMASI.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

\*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;  
\*M. François SORBA à M. Hervé VALDRIGHI ;  
\*Mme Vannina CHIARELLI-LUZI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;  
\*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Juliette PONZEVERA ;  
\*M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Muriel FAGNI ;  
\*Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Christelle COMBETTE ;  
\*M. Pierre-Jean RUBINI à M. Toussaint COEROLI.

#### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

\*Mmes et MM. Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Eric CASCIO, Jacques COSTA, Jean TOMA.

#### **MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :**

\*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

## **MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

- \*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- \*M. le Préfet de Corse ;
- \*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- \*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

## **ETAIENT EGLEMENT PRESENTS :**

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- \*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- \*M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- \*M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- \*M. Robert MENASSE, Responsable du pôle Centre de Ressources ;
- \*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- \*M. Roch de GIACOMONI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;
- Vu** la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;
- Vu** l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;
- Vu** l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;
- Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

**Vu** l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** l'arrêté n° 22/055 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 15 février 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** l'arrêté n° 22/971 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 décembre 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

**Vu** la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'ATC ;

**Vu** la délibération n° ATC/CA/1/3 du 13 mars 2024 approuvant le compte administratif de l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'exercice 2023.

### **Sur rapport de sa Présidente**

#### **Après en avoir délibéré**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** d'affecter le résultat constaté de 2 001 139,98 € de la section fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 (résultat de fonctionnement reporté).

#### **ARTICLE 2 :**

**DECIDE** d'inscrire le solde d'exécution de la section d'investissement, soit 239 279,25 € sur la ligne budgétaire R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

#### **ARTICLE 3 :**

**DECIDE** de reprendre ces soldes positifs au budget primitif 2024.

#### **ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 13 mars 2024